



# BON DE RÉSERVATION - MARCHÉ DE NOËL

## Les Clayes-sous-Bois (78)

Place Charles de Gaulle (devant la Mairie – jouxtant cinéma)

Du vendredi 28 au dimanche 30 novembre 2025 inclus

Les stands doivent impérativement être ouverts tous les jours et sans interruption aux horaires suivants :

- Le vendredi 28 novembre de 17 h 30 à 21 h (avec une inauguration à 18 h)
- Le samedi 29 novembre de 14 h à 19 h
- le dimanche 30 novembre de 10 h à 18 h

Animations sur les 3 jours (déambulations musicales, mascottes, spectacles, ateliers de Noël pour les enfants, stand photo du Père Noël, concerts de Noël...) et campagne de communication multi-canaux (magazine de ville, affichage Decaux, réseaux sociaux, presse ...). Gardiennage assuré la nuit.

→ Nous recherchons des produits alimentaires et non-alimentaires en lien avec la thématique de Noël.

Merci de compléter le bulletin ci-dessous accompagné des pièces demandées et de nous les faire parvenir par mail à [evenementiel@lesclayessousbois.fr](mailto:evenementiel@lesclayessousbois.fr).

### Tarifs 2025 :

- forfait week-end (du vendredi au dimanche) pour un chalet en bois (3m x 2.20m) : 250 € TTC  
ou
- forfait week-end (du vendredi au dimanche) pour un Barnum\* (3m x 3m) : 50 € TTC

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

RAISON SOCIALE : \_\_\_\_\_ N°KBIS / SIRET : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TÉL : \_\_\_\_\_ E-MAIL : \_\_\_\_\_

PRODUITS VENDUS : \_\_\_\_\_

*Il vous sera demandé le paiement de votre emplacement avant le 24 octobre 2025 (paiement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public - à adresser à l'hôtel de ville, place Charles de Gaulle – 78740 Les Clayes-sous-Bois) ; après validation de votre candidature.*

### Documents à nous renvoyer :

- Une photocopie de votre carte d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- **Pour les commerçants** : merci de fournir une photocopie de votre carte de commerçant et extrait KBIS de moins de 3 mois
- **Pour les artisans** : merci de fournir un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers
- **Pour les producteurs en entreprise individuelle** : merci de fournir une copie de votre carte de mutuelle sociale agricole
- Photos de vos stands et des produits proposés, ou votre dépliant
- **Besoins détaillés en électricité** : toute demande non renseignée ne sera pas traitée. Merci de donner le plus de précisions possibles : matériel utilisé, puissance nécessaire, guirlande lumineuse, chargeur téléphone, type de prise souhaité etc.

*(\*) Les barnums ne pouvant être sécurisés, il faudra remballer chaque soir, les chalets quant à eux ferment à clés.  
(Gardiennage pris en charge par la municipalité entre les horaires d'ouverture)*

Signature :